



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1037>

Réunion d'Information Syndicale EVS

- Agenda -



Date de mise en ligne : jeudi 20 juin 2013

Date de parution : 28 juin 2013

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

EVS, Informez vous sur vos droits ! Défendez vos droits !

Participez à la réunion d'information syndicale du 28 juin (sur temps de travail et sans perte de salaire), de 13h30 à 16h30 à l'IUFM de MAXEVILLE.

Nous ferons le point sur les problèmes rencontrés par les personnels précaires de l'Education Nationale, mais vous donnerons également des informations sur les modalités de saisines des Prud'homme :

- (Non) renouvellement des contrats et explicitation de l'arrêté du SGAR (Préfet de Région)
- Droit à la formation qualifiante
- Bilan des trois récentes audiences (Rectorat, DSDEN 54, Préfet de Région) au sujet des (non) renouvellement de CUI.
- ---

Accompagnement des EVS qui souhaitent saisir le conseil de prud'hommes pour défaut de formation.
- Les militants syndicaux enseignants qui animeront cette réunion s'efforcent, depuis des années, d'organiser la résistance à la généralisation de la précarité dans l'éducation.
- **Leur objectif, en organisant cette réunion est d'aider les salariés à faire valoir leurs droits et à s'organiser collectivement** pour défendre leurs intérêts et améliorer leurs conditions de travail. Cette réunion d'information syndicale est de droit.
- **La réunion a lieu sur votre temps de travail, votre absence est donc payée.** Il suffit d'avertir au plus vite votre directrice ou directeur d'école. On ne peut pas vous refuser d'y aller. L'absence de réponse vaut accord.
- **Ci-après, un modèle de lettre à transmettre à votre chef d'établissement ou d'établissement-employeur** (le nom du principal et l'adresse de l'établissement sont inscrits sur votre convention). Si vous travaillez dans une école, donnez une copie de ce courrier à votre directrice ou directeur. Transmettez un double au syndicat SUD éducation de votre département ou académie.

[/, le juin 2013/] (décaler à droite)

Nom, prénom lieu d'affectation

coordonnées de l'établissement-employeur

[/Objet : réunion d'information syndicale/](décaler à droite)

Madame, Monsieur le Chef d'établissement,

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale ouverte aux EVS de l'Académie, organisée par les syndicats SUD Education /CGT Educ'action / Snuipp le vendredi 28 juin 2013 à l'IUFM de Maxéville.

Ceci conformément à l'article 5 du décret du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical qui prévoit notamment le versement intégral du salaire. Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Chef d'établissement, l'expression de mes salutations.

[/Signature/](décaler à droite)

Post-scriptum :

Affiche de la RIS du 28 juin 2013 à imprimer et diffuser :



AfficheRIS28juin